

# Les dispositifs régionaux de soutien aux investissements



L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le **FEADER**



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

# Mesure 4.12 V – rénovation des vergers

## Cofinancement Régional

Campagnes de plantation :

- 2021/2022
- 2022/2023

Taux d'intervention : 40 % à 60 %

Plafond des investissements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 600 000 €  
(transparence des gaec)

Date butoir : 6 mai 2022

Financeurs : Région AURA, Départements, FEADER

Critères d'éligibilité : signe officiel de qualité dont AB, HVE 3 ou engagement dans une marque territoriale

# Mesure 5.10 – Protéger les productions fruitières (gel, grêle, vent, pluie, soleil, ravageurs)

- Taux d'intervention : 60 à 80 %
- Plafond des investissements (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015) : 160 000 €  
(transparence des gaec)
- Date butoir : 29 avril 2022
- Financeurs : Région AURA, Départements, FEADER



les rdv de  
l'arbo  
en Auvergne-Rhône-Alpes



14 décembre 2021  
Espace Cristal  
Portes-lès-Valence

# Mesure 4.21 F – Atelier Fermier

- Taux d'intervention : 10 à 40 % selon le montant des dépenses
- Plafond des investissements : 800 000 € (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)  
transparence des gaec
- Date butoir : mai 2022 (date à confirmer)
- Financeurs : Région, départements, Feader
- Sélection des dossiers : pratiques agricoles exemplaires, circuits courts, nouveaux installés



# Le plan de relance – France Agrimer



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



# Aide aux agro-équipements nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques vague 3



Matériel contre le gel, la grêle

Taux d'intervention : 40 % à 50 %

Matériel contre la sécheresse et le vent

Taux d'intervention 30 % à 40 %

Plafond des investissements : 150 000 € - 1 seul dépôt autorisé / exploitation

Date butoir : 31 décembre 2022 (dans la limite des crédits disponibles)

